

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Guy Mettan, Bertrand Buchs, Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffèr, Marta Julia Macchiavelli, Philippe de Rougemont, Yves de Matteis, Marjorie de Chastonay, François Lefort, Christo Ivanov

Date de dépôt : 20 septembre 2021

Proposition de motion pour le maintien de la gratuité des tests covid à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la gratuité des tests covid doit prendre fin le 1^{er} octobre 2021 ;
- les risques de transmission de la maladie par des porteurs asymptomatiques ;
- l'importance du traçage dans la lutte contre la pandémie ;
- qu'il n'est pas acceptable que des personnes renoncent à se faire tester pour des raisons financières ;
- que la non-gratuité des tests est constitutive d'une inégalité de traitement pour les personnes de condition modeste ;
- que la suspension de la gratuité de ces tests pourrait être synonyme d'exclusion pour de nombreuses personnes,

invite le Conseil d'Etat

- à continuer à mettre gratuitement à disposition des personnes asymptomatiques résidant dans le canton de Genève des tests de dépistage du coronavirus ;
- à étudier les possibilités d'étendre ces tests sur divers sites, notamment dans les poches de précarité de notre territoire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'extension de l'obligation de présenter un certificat covid décidée par la majorité du Conseil fédéral est arbitraire et discriminatoire pour de larges couches de la population. Il est également inacceptable que cette mesure frappe une fois de plus les secteurs durement touchés de la restauration, des loisirs et des sports en salle ainsi que la culture. De plus, il semble évident que l'exigence du certificat covid souffre de nombreuses contradictions : par exemple, les touristes américains vaccinés ne peuvent pas se rendre dans les restaurants parce que la Suisse ne reconnaît pas le certificat de vaccination américain.

L'obligation de présenter un certificat covid équivaut à une vaccination forcée. Ceci est d'autant plus vrai que les citoyens qui ne peuvent ou ne veulent pas se faire vacciner devront payer eux-mêmes les tests covid à partir du 1^{er} octobre pour pouvoir participer à la vie sociale ou terminer leurs études. Cette charge supplémentaire, surtout pour les jeunes et les citoyens ayant moins de moyens financiers, est inacceptable. Idéalement, la Confédération devrait continuer à assumer les coûts des tests covid au-delà du 1^{er} octobre. A défaut, il est primordial que notre canton prenne le relais afin d'éviter une telle lacune. Cette prise en charge des coûts doit également être comprise comme un soutien indirect aux branches déjà durement touchées.

A partir du 1^{er} octobre 2021, les tests de dépistage du coronavirus deviendront payants. Les auteurs de la motion demandent que le canton de Genève continue à payer les frais de dépistage de la population genevoise à partir du 1^{er} octobre, afin d'éviter toute inégalité de traitement et toute atteinte à la cohésion sociale. Ceci à condition que le Conseil fédéral ne revienne pas sur sa décision.

La présente proposition de motion demande de limiter la prise en charge des tests aux personnes vivant dans le canton, pour éviter un éventuel tourisme en provenance de l'étranger ou d'autres cantons.

En outre, les possibilités de test dans le canton sont limitées et devraient être étendues par exemple dans les secteurs cumulant plusieurs facteurs de précarité. Il sied de rappeler que certaines personnes doivent présenter un certificat covid pour pouvoir exercer leur activité. D'un point de vue sanitaire, le traçage est central. Il est primordial que tout le monde participe

et se fasse tester. Il faut aussi empêcher que certaines personnes renoncent à se faire dépister pour des questions financières.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.